



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 25 avril 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 1.1.1, 5.1, 7.1, 3.1, 4.1, 4.2.

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 21h00.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Pierre MARTIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, M. Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au 4.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE

**Etaient absents** : M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Nicolas BODIN, M. Emmanuel DUMONT, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Claude PREIONI, Mme Danièle POISSENOT, M. Patrick RACINE, Mme Françoise PRESSE, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Alain BLESSEMAILLE

**Procurations de vote** :

**Mandants** : M. FELT, D. HUOT, J.C. ROY (à partir du rapport 5.1)

**Mandataires** : J.P. MARTIN, P. CONTOZ, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 5.1)

**Demandes de subvention dans le cadre des actions de l'OPAH  
et de l'aide « AAPEL » (subventions < 10 000 €)**

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**  
**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 866 345 €
« Subventions propriétaires privés »	Montant de l'opération : 67 949 €

**Résumé :**

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat, de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et des actions Habitat du Plan Climat Energie Territorial, les propriétaires qui créent ou réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé et les propriétaires modestes qui améliorent leur logement peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du Grand Besançon.

Ce rapport fait état de 6 nouvelles demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 67 949 €. Les aides accordées permettront l'adaptation d'un logement, l'amélioration énergétique de 3 maisons et la réhabilitation de 7 logements locatifs très dégradés qui seront conventionnés et loués avec un loyer maîtrisé après travaux.

**I. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'adaptation favorisant le maintien à domicile**

**Demandeur : Monsieur Pierre BEAUD (79 ans) - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : demande de subvention pour l'aménagement d'une salle de bain accessible et adaptée.

Montant de travaux : 5 926 €

Dépense subventionnable : 5 926 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Participation complémentaire : prise en charge du diagnostic réalisé par l'ergothérapeute

(Pas d'information sur la classe énergétique du logement, les travaux ne portant pas sur l'amélioration énergétique du logement)

**Subvention prévisionnelle\* : 2 550 €**

Autres financements : néant

**II. Demandes de subvention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies dans le cadre de l'aide « AAPEL »**

**Demandeur : Monsieur Jean pierre BIHLER - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation permettant d'atteindre la classe C. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 34 %, soit une réduction de 71 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle de 1949

Travaux réalisés : isolation des murs extérieurs, isolation des combles, isolation de la dalle du rez-de-chaussée, remplacement des fenêtres et volets, installation d'une VMC hygroréglable

Classe D initiale - **Classe C atteinte après travaux**

Montant de travaux : 56 888 €

Dépense subventionnable : 14 000 €

Participation du Grand Besançon : 30 % de la dépense subventionnable

**Subvention prévisionnelle\* : 4 200 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Madame Hélène KRUCIEN et Monsieur Joaquim MARQUES - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC Rénovation par étape. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 73 %, soit une réduction de 369 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle de 1956

Travaux réalisés : isolation intérieure et extérieure des murs, isolation des combles, installation d'une chaudière à condensation, remplacement des fenêtres et volets, installation d'une VMC hygroréglable Classe G initiale - **Classe C atteinte après travaux**

Montant de travaux : 30 317 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis : 150 €

**Subvention prévisionnelle\* : 7 350 €**

Autres financements : néant

**Demandeur : Monsieur Yves DUPERRIER - Propriétaire occupant (Besançon)**

Objet : demande de subvention pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, avec un objectif de réhabilitation BBC Rénovation par étape. Le gain énergétique réalisé après travaux est de 42 %, soit une réduction de 163 kWh/m<sup>2</sup>/an de consommation d'énergie primaire

Type de bâti : maison individuelle de 1958

Travaux réalisés : isolation extérieure, isolation des combles, remplacement des fenêtres et volets Classe F initiale - **Classe D atteinte après travaux**

Montant de travaux : 30 901 €

Dépense subventionnable : 18 000 €

Participation du Grand Besançon : 40 % de la dépense subventionnable + Prise en charge de l'audit énergétique Effilogis : 150 €

**Subvention prévisionnelle\* : 7 350 €**

Autres financements : 7 600 €

Dont Anah : 6 100 €

Conseil Général : 1 500 €

% d'aides publiques pour ce dossier : 52 % du montant HT des travaux

**III. Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs à loyer maîtrisé**

**Demandeur : Madame Jeanne ARNOULX DE PIREY - Propriétaire bailleur (Paris)**

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'Anah, pour la réhabilitation de 2 logements très dégradés dans une maison vacante située 23, rue des Martelots à Besançon.

Nature de l'opération : LC - Logement Conventionné

Montant HT des travaux : 91 520 €

Dépense subventionnable : 87 205 €

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable

Classe G initiale - Classe D atteinte après travaux.

**Subvention prévisionnelle\* : 8 720 €**

Autres financements : 30 521,75 € (Anah)

% d'aides publiques pour ce dossier : 43 % du montant HT des travaux.

**Demandeur : SA IMMOBILIERE GAMBETTA - Représentée par Monsieur François MAIROT**

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'Anah, pour la réhabilitation de 5 logements très dégradés situés 5, rue Gambetta à Besançon (le programme de travaux prévoit la réhabilitation de 7 autres logements dans le même immeuble, loués en loyer intermédiaire (3 logements) et loyer libre (4 logements)).

Nature de l'opération : LCTS - Logement Conventionné Très Social (2 logements) et LC - Logement Conventionné (3 logements)

Montant HT des travaux : 765 470 €

Dépense subventionnable : 377 786 €

Participation du Grand Besançon : 10 % de la dépense subventionnable

Classe E à G initiale - Classe C et D atteinte après travaux

**Subvention prévisionnelle\* : 37 779 €**

Autres financements : 199 355 € (Anah)

% d'aides publiques pour ce dossier : 31 % du montant HT des travaux

*\* Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 6 demandes de subvention correspondant à un engagement total prévisionnel de 67 949 €.**

Pour extrait conforme,

*glourant*  
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 07 MAI 2013